

SOC-132-09

Bruxelles, le 26 mars 2009

**Aux Membres du Comité de  
dialogue social sectoriel sucre**

**Aux Membres du Groupe de Travail des  
Questions sociales**

***Principales conclusions de la réunion plénière  
du Comité de dialogue social sectoriel sucre  
tenue le vendredi 27 février 2009***

Chère Madame, cher Monsieur,

Veillez trouver ci-joint pour votre information les principales conclusions de la session plénière du comité de dialogue social sectoriel sucre tenue le vendredi 27 février 2009.

Ces conclusions, ainsi que les annexes, seront prochainement introduites sur le site conjoint [www.eurosugar.org](http://www.eurosugar.org) (onglet : « Comité dialogue Sucre).

Je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Dominique LUND

# COMITE DE DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL SUCRE

*Session plénière tenue le vendredi 27 février 2009*

11 h – 17 h

Centre Borschette

Présidence

Norbert KAILICH - Harald WIEDENHOFER

## Participants

<u>COUNTRY</u>	<u>EFFAT</u>	<u>ORGANISATION</u>	<u>CEFS</u>
<b>BELGIUM</b>	Aicha SAYAH	CSC Alimentation et Services	-
<b>BULGARIA</b>	Slavello PETROV	FITU FOOD	-
<b>CZECH REPUBLIC</b>			Richard VIT (Czech Moravian Sugar Association)
<b>FRANCE</b>	Jean-Michel DESMECHT Jean-Paul BRULIN	FGA CFDT CFE-CGC	Jean Pierre PINASSEAU (French Federation)
<b>GERMANY</b>	Bern MAIWEG	NGG	Norbert KAILICH (Südzucker)  Stefan RÖSSING (Verein der Zuckerindustrie)
<b>GREECE</b>	-	-	Themistoklis CHRYSICOPOULOS (Hellenic Sugar Industry SA)
<b>ITALY</b>	Pierluigi TALAMO Armando SAVIGNANO	UILA-UIL FAI CISL	Giorgio SANDULLI (Assozucchero)
<b>POLAND</b>	Stanislaw LUBAS Tomasz WIRKUS Piotr BAKOWSKI	NSZZ "Solidarnosc" NSZZ "Solidarnosc" NSZZ "Solidarnosc"	
<b>PORTUGAL</b>	Antonio EUSEBIO Penalva Louva (?)	SETAA VGT	-
<b>SPAIN</b>	Félix GONZALEZ DEL VAL Montserrat SAGARRA FITÓ Alberto de FRUTOS	CC.OO CC.OO UGT-FTA	
<b>NETHERLANDS</b>			-
<b>UNITED KINGDOM</b>	Ray BOYLE	GMB	Simon HARRIS (British Sugar)
<b>European Commission</b>	Carlos LOPES (DG EMPL) Maria GUNTHER (DG AGRI) Nadia GARGANO		
<b>European Secretariats</b>	<u>EFFAT</u> Harald WIEDENHOFER Eric DRESIN Codutra-Liliana FILIP Kim TRONCQUO  <u>CEFS</u> Dominique LUND Stefan LEHNER Patrick PAGANI		
<b>Observatoire Social Européen - OSE</b>	SAFUTA Anna		

## **I – Réforme du régime sucre et conséquences sociales**

### **Présentation de Madame Maria Gunther (DG Agri)**

*(Voir présentation en annexe 1)*

Madame Gunther (Unité Sucre) présente l'état actuel de la réforme du régime sucrier et les mesures envisagées pour faire face à la libéralisation totale, prenant effet à dater de la campagne 2009/2010, en vue d'assurer la durabilité du régime.

Sur les 6 millions de tonnes du quota qui devaient être abandonnés au plus tard en 2009/2010, environ 5.8 millions l'ont déjà été, avec une accélération notable en 2008/2009.

Cinq Etats membres ont abandonné totalement la production (Bulgarie, Irlande, Lettonie, Portugal, Sloveie)<sup>1</sup>. Six Etats membres ont renoncé à une part très significative de leur quota: Espagne, Finlande, Hongrie, Grèce, Italie, Slovaquie (allant de 45 à 75 % des quotas). Douze autres Etats membres ont abandonnés en moyenne 20 % de leur quota.

La Commission considère qu'il s'agit globalement d'un succès, la réforme ayant permis de concentrer la production dans les 7 Etats membres les plus rentables. Une suppression finale obligatoire des quotas restants (« final cut ») pourrait avoir lieu en 2010.

A l'issue de la réforme le prix de référence pour le sucre blanc passera de 632 Eur/t en début de réforme à 404 Eur/t.

La Commission a l'intention de continuer à ouvrir un quota d'importation pour les utilisations industrielles de 0.4 Mio de tonnes en 2009/10, comme c'est déjà le cas en 2008/09.

Un certain nombre de stratégies ont permis l'adaptation à la réforme : modernisation industrielle, fusions, diversification de l'offre, ouverture de nouvelles raffineries dans les zones déficitaires, investissement dans la production d'éthanol.

Le vrai défi par contre est de tenter d'estimer le volume et le rythme d'importation à attendre lors de la libéralisation totale en fin de réforme, notamment en provenance des ACP et PMA<sup>2</sup>. Un possible volume d'importation en provenance de ces pays pourrait atteindre 3.5 Mio t. Les règles d'origine et accords de libre échange négociés avec les pays tiers peuvent également modifier la donne. Le but est de préserver l'équilibre structurel du marché à un prix proche du prix de référence. Des mesures pourraient être prises en cas de pénurie de matière première. Par ailleurs dans le cadre de la crise financière, les Etats membres sont autorisés à régler aux producteurs 100 % de l'aide à la restructuration en juin 2009. D'autres demandes du secteur sucre visant à gérer la crise financière sont à l'étude.

### ***Présentation de Stefan Lehner***

---

<sup>1</sup> Auxquels il faut ajouter la Lituanie

<sup>2</sup> Libéralisation totale en octobre 2009.

**Directeur Général du CEFS par interim**  
*(Voir présentation en Annexe 2)*

Stefan Lehner résume les objectifs et résultats de la réforme du régime sucrier, comprenant également l'aspect agricole betteravier. Il souligne que, d'exportateur net, l'UE est devenue importateur net. La production de sucre s'est concentrée dans les pays les plus efficaces. Les prix doivent baisser de 36 % en 4 ans. La marge de fabrication a diminué sensiblement. Un fonds de restructuration a favorisé l'abandon des quotas, en vue de réduire la production initiale de 6 millions de tonnes. 5.8 Mio t ont déjà été abandonnés. De 542 Eur/t AU 1.10.2008, le prix de référence doit atteindre 404 Eur/t au 1.10.2009. La baisse du prix garanti de la betterave réduit la rentabilité de cette culture. Une rationalisation des coûts de production s'est produite par le biais de la fermeture des usines les moins efficaces et une série de mesures administratives. Le nombre d'usines a diminué, mais leur taille s'est accrue, de même que la longueur de la campagne. De nouvelles activités apparaissent : production de bio fuel, raffinage. La réduction du nombre d'usines est considérable (environ 79 usines sur trois campagnes). Le nombre de sociétés diminuant, le potentiel de restructuration atteint ses limites. Toutes les régions sont touchées par la réforme, même si les Pays d'Europe Centrale et Orientale ou les régions du sud de l'UE le sont davantage. Pour respecter l'équilibre du marché, les imports ne devraient pas dépasser 3 Mio t. Par ailleurs, un marché à l'exportation de 1 Mio t de sucre du quota sous forme de produits transformés pourrait être perdu si les restitutions à l'exportation disparaissent et que ce sucre est remplacé par du sucre du marché mondial (Système de perfectionnement actif). Toutes mesures additionnelles prises dans le cadre des accords bilatéraux, régionaux, multilatéraux risque de déséquilibrer considérablement le marché du sucre UE et de porter atteinte à sa viabilité. Il est essentiel que la Commission surveille le niveau des importations afin que celles-ci ne dépassent pas les quantités prévues par la réforme du régime sucrier. En outre, dans le cadre de la crise financière actuelle, la Commission doit prendre de toute urgence toutes mesures utiles pour réduire les charges des entreprises.

**Echange de vues**

Les participants insistent sur le risque de voir les planteurs se tourner vers d'autres cultures plus rentables et la possibilité de pénurie en matières premières, surtout dans certaines régions.

Du fait des importations en provenance des Balkans, des ACP et PMA, il ne reste qu'une faible marge pour permettre un fonctionnement durable de l'OCM sucre. Les producteurs de sucre ont consenti des efforts considérables pour respecter la réforme du régime sucre. Ils se rendent compte que les imports additionnels constamment accordés (sous forme de TRQ, d'assouplissement des règles d'origine etc) dans le cadre des négociations du commerce extérieur renforce considérablement les contraintes prévues par la réforme. La crise financière aggrave cette situation. Les limites finissent par être atteintes en termes de durabilité du secteur.

Madame Gunther confirme que l'unité sucre a pleinement conscience de l'importance de renforcer les protections en matière de commerce extérieur, notamment au niveau des règles d'origine, des mélanges, et pour éviter tout détournement ou situation de fraude, qui doivent être immédiatement communiquées à la Commission en cas de suspicion. Elle avoue qu'aucune mesure n'est prévue en cas de carence en betteraves. En cas d'insuffisance de production de sucre, il faudrait anticiper la situation avant les semis, faute de quoi la Commission ne pourrait agir. Si le montant des imports dépassait largement les prévisions de

la Commission, il n'y aurait que deux façon d'agir au niveau de l'UE : soit sur les prix, soit sur les quantités, qui ne seraient ni l'une ni l'autre satisfaisantes pour les producteurs. Pour ce qui concerne l'argent pouvant rester disponible dans le fonds de restructuration, celui-ci serait remis à la disposition du fonds agricole de la PAC. L'industrie sucrière a émis des demandes à cet égard. La Commission va les examiner.

Elle souligne ainsi que, dans le cadre de la crise actuelle, sur certains sujets la Commission accepterait d'analyser certaines demandes du secteur de façon plus approfondie, même si ce n'est pas possible sur tous les thèmes.

### **Fermetures d'usines**

Concernant les fermetures d'usines, les statistiques 2008 du CEFS indiquent les chiffres officiels communiqués par les membres du CEFS (voir le site du CEFS [www.cefs.org](http://www.cefs.org) (statistics) et le site conjoint [www.eurosugar.org](http://www.eurosugar.org) (statistiques économiques).

Le rapport sur la mise en œuvre du Code de Conduite sur la responsabilité sociale des entreprises en 2008 donne également les dernières informations connues à propos des fermetures et des abandons de quotas ([www.eurosugar.org](http://www.eurosugar.org) –RSE- Rapport 2008 - Voir partie II – Gestion de la Restructuration).

Il est en outre signalé par les participants que le groupe Tereos a annoncé le maintien temporaire de l'activité de conditionnement de son usine de Nantes, et confirmé la délocalisation de son activité de raffinage en Espagne. Par ailleurs Nordzucker a obtenu l'autorisation d'acquérir Danisco Sugar (devenu Nordic Sugar), sous condition de vendre la sucrerie d'Anklam que détenait Danisco en Allemagne, à Royal Cosun (Pays-Bas).

## **II – Responsabilité sociale dans l'industrie sucrière européenne et projet conjoint sur l'employabilité**

*(Voir présentation en Annexe 3)*

### **Rapport sur la responsabilité sociale des entreprises en 2008**

Dominique Lund rappelle les grands messages du rapport de mise en œuvre sur la responsabilité sociale des entreprises dans l'industrie sucrière en 2008. Elle souligne les conséquences économiques et sociales de la réforme : réduction de la production d'environ 35%, de la marge de fabrication d'environ 20 %, induisant la fermeture d'environ 47 % des sucreries. La perte d'environ 25 000 emplois directs est attendue, toutes les régions de l'UE étant affectées. Six pays ont déjà abandonné la production. Il apparaît probable qu'afin de sauvegarder la compétitivité, la concentration des sociétés va se poursuivre. La production de betteraves pourrait disparaître de certaines régions faiblement productrices. De nouvelles unités de raffinage pourraient se développer dans les régions déficitaires. Certaines sociétés pourraient modifier considérablement l'orientation de leurs activités.

Les acteurs sociaux de l'industrie sucrière sont très inquiets de constater que, si les sociétés sucrières ont pris leurs responsabilités et respecté leurs engagements au regard de la réforme, il n'en va de même de la part des principaux décideurs institutionnels et européens. Oubliant les engagements pris par les Etats membres lors de la réforme du régime sucrier, la Commission, dans le cadre des négociations bilatérales, régionales et multilatérales en cours,

ne cesse d'ajouter des contraintes, notamment en termes d'importations, par le biais de quotas tarifaires, d'assouplissement des règles d'origine, et autres mesures de libéralisation commerciales. Ces mesures sont susceptibles d'accentuer de manière potentiellement considérable les effets de la réforme et d'accroître substantiellement les importations, ce qui reviendrait à aller bien au-delà de la réduction des 6 millions de quotas initialement prévue. Il importe notamment de s'assurer que l'OCM sucre pourra conserver une autonomie d'au moins 80 % au niveau des matières premières, ainsi que prévu par la réforme.

Une vision claire, cohérente et concertée de la politique extérieure de l'UE et de la politique agricole est indispensable pour assurer la survie de l'industrie sucrière européenne, offrir aux entreprises la capacité de rester rentables et compétitives, et assurer aux travailleurs des perspectives d'emploi et d'employabilité.

Le rapport RSE 2008 se trouve disponible sur le site conjoint « eurosugar » en trois langues. Il sera, comme de coutume, largement distribué aux services de la Commission et a déjà été remis à l'unité sucre de la DG Agri, et à la DG Emploi.

### **Projet sur l'amélioration de l'employabilité dans l'industrie sucrière européenne**

Jean Pierre Pinasseau et Eric Dresin résument les travaux entamés conjointement en vue d'améliorer l'employabilité dans l'industrie sucrière européenne. Eric Dresin rappelle que les partenaires sociaux ont obtenu de la Commission un soutien financier de 150 000 Euros (budget DG Emploi - Dialogue social européen) pour développer sur douze mois un projet concret, pragmatique et interactif, permettant de développer des outils visant à substituer à tous les niveaux un comportement « d'employabilité tout au long de la vie » à la notion de « formation tout au long de la vie ». Ce projet porte sur la capacité à occuper un emploi pouvant évoluer à l'intérieur de l'entreprise (nouvelles responsabilités, changement d'activités), de même qu'à la capacité de développer des compétences transférables, permettant aussi, le cas échéant, de trouver des solutions alternatives, par exemple dans d'autres secteurs de l'agro-alimentaire, ou autres secteurs. Il comportera une définition de l'employabilité spécifique à l'industrie sucrière, présentera une série d'exemples actuels portant sur les divers aspects de l'employabilité, intérieure et/ou extérieure. Il apportera également des éléments d'information pratiques sur les aspects législatifs et financiers liés à l'employabilité. Un groupe de pilotage spécifique a été créé, avec pour chefs de file Jean Pierre Pinasseau de la Fédération française (CEFS- Employeurs) et Thomas Buder d'Agrana Zucker (EFFAT- Représentant des salariés - Autriche). Il s'est déjà réuni à deux reprises. Un séminaire ouvert à une large audience extérieure permettra de présenter les premiers aspects des travaux le 28 octobre 2009. Les partenaires sociaux sont invités à retenir d'ores et déjà cette date sur leur calendrier.

Un consultant extérieur, l'Observatoire social européen, apportera son soutien et son expérience aux recherches des partenaires sociaux. Les membres du groupe de pilotage contribuent par ailleurs activement aux travaux en cours et ont déjà apporté une série de contributions avec une importante valeur ajoutée. La prochaine réunion aura lieu le 6 mai.

### **III – Principaux défis économiques se présentant à l'industrie sucrière**

Un certain nombre d'exemples d'incompatibilité entre la politique agricole et la politique du commerce extérieur de l'UE est décrit dans le rapport sur la responsabilité sociale 2008, mettant en péril la durabilité de cette industrie. Il s'agit en particulier des thèmes suivants :

- . produits transformés et restitutions aux exportations ;
- . libéralisation des importations en provenance des ACP/PMA ;
- . Négociations en cours à l'organisation mondiale du commerce.

Notons que ces diverses présentations économiques donnent lieu à des échanges, parfois vifs, entre représentants de salariés (notamment Pologne, Royaume-Uni, Espagne), employeurs, et représentants de la Commission concernant les conséquences sociales de la réforme du régime sucrier. Les présidents, Harald Wiedenhöfer et Norbert Kailich, rappellent, ainsi qu'indiqué également en conclusion, que cette réforme ne résulte pas de la décision des producteurs, mais leur a été imposée.

### **Produits transformés**

*(Voir présentations en annexes 4 et 5)*

Patrick Pagani (CEFS) et Codutra Liliana Filip (EFFAT) font part d'une action conjointe du CEFS et de l'EFFAT dans le cadre du Groupe à haut niveau sur la compétitivité mis en place par les Directions générales Entreprise, Santé Publique et Agriculture. La Commission ayant décidé de suspendre à brève échéance les restitutions aux exportations pour le sucre du quota exporté sous forme de produits transformés dans le cadre du procédé dit « de perfectionnement actif », les utilisateurs demandent la possibilité d'utiliser du sucre du marché mondial, moins cher, et proposent un système de « perfectionnement actif » qui porterait fortement préjudice à l'industrie sucrière européenne. Les pertes potentielles sont considérables (le chiffre d'1 Mio de t de perte à l'exportation est évoqué). Les partenaires sociaux s'efforcent d'obtenir une situation plus favorable. Signalons également que le « rapport à haut niveau » cite l'exemple de dialogue social sucrier de façon positive (voir annexe 4 du rapport).

### **Libéralisation des importations en provenance des PMA et ACP en octobre 2009**

*(Voir présentation en annexe 6)*

La libéralisation intégrale, sans droits et en quantités illimitées, du sucre et produits sucrés en provenance des PMA<sup>3</sup> et ACP<sup>4</sup> interviendra au même moment, à partir du mois d'octobre 2009, généralisant ainsi l'accord « Tout Sauf les Armes ». Le risque majeur est de favoriser un niveau d'importation que l'UE ne pourrait absorber et susceptible de mettre en danger l'OCM sucre. L'objectif de 3.5 Mio de tonnes évoqués par la Commission doit être géré par une clause de sauvegarde pour la période 2009-2015. Mais la complexité de cette clause sème le doute sur ses possibilités d'application. Ainsi qu'indiqué dans le rapport, à ces chiffres s'ajoutent les diverses concessions offertes par la Commission dans le cadre des négociations bilatérales, régionales, multilatérales (Asie, Amérique centrale, Ukraine, OMC,...).

### **Négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce**

*(Voir présentation en annexe 7)*

---

<sup>3</sup> Pays les Moins Avancés

<sup>4</sup> Pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifique

Simon Harris donne de précieux renseignements sur le déroulement du cycle dit de Doha qui n'a pu être finalisé sous présidence Bush et pourrait éventuellement redémarrer sous présidence Obama. Il importe de rester vigilant à ce sujet. Les résultats obtenus par l'industrie sucrière à ce stade ne sont pas négligeables, permettant notamment de bénéficier d'une période de baisse des tarifs plus longue. En cas de volonté politique, visant à circonscrire la crise économique actuelle, un accord définitif pourrait intervenir rapidement. Si ce n'est pas le cas, plus long sera le délai de reprise de négociation, plus grande sera la probabilité de nouvelles concessions exigées de l'UE.

#### **IV – Programme de travail des partenaires sociaux en 2009**

*(Voir Annexe 8)*

Le programme de travail proposé par les partenaires sociaux pour 2009 est adopté. Il comprend notamment le développement du projet sur l'amélioration de l'employabilité dans l'industrie sucrière, de même que la volonté de poursuivre toute action conjointe permettant de défendre les intérêts et les emplois dans l'industrie sucrière européenne.

#### **V – Points divers et conclusions**

Les partenaires sociaux vont se concerter sur la possibilité de rédiger un avis commun destiné à la Commission Européenne sur les aspects économiques qui devraient être analysés de manière plus approfondie, notamment avec la DG Agri, afin d'aider l'industrie à faire face à la crise économique en cours et à renforcer la durabilité de l'OCM sucre.

Harald Wiedenhofer et Norbert Kailich remercient les participants à cette réunion conjointe et soulignent de nouveau que la réforme du régime sucrier a été imposée à l'industrie sucrière et à ses travailleurs suite à un choix politique de l'Union et des Etats Membres. Ils rappellent aussi qu'il importe que les partenaires restent solidaires afin d'en amortir les effets négatifs autant que faire se peut, d'autant même que de nouvelles tendances économiques mondiales ajoutent aux difficultés auxquelles entreprises et travailleurs doivent déjà faire face.